



APPEL A CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros, établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

recrute un(e) :

**Chef(fe) de secteur - Île de Port-Cros
Adjoint(e) au chef de l'unité territoriale des îles d'or**

**Poste ouvert aux agents de catégorie B de la fonction publique
et aux contractuels**

Poste à pourvoir le : **1er octobre 2024**

La date limite de réception des candidatures : **26/07/2024**

Localisation du poste : Île de Port-Cros

Résidence administrative : Hyères (Var)

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il emploie environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles formant l'Unité territoriale des Îles d'Or, Giens-Tombolo et Cap Lardier sur la commune de La Croix Valmer) ; le parc national a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents permanent sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de méditerranée.

Il est missionné par le ministère chargé de l'écologie pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en coeur de parc (2 950 ha en coeur marin

et 1 671 ha en coeur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

5 communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses 6 ambitions, rapprochent dans un même projet d'ensemble à moyen terme les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

MISSIONS DU SERVICE ET CONTEXTE

L'île de Port-Cros est le cœur historique du Parc national. Le secteur a pour mission fondamentale de préserver et gérer de manière « durable » les espaces naturels protégés de l'île. L'île de Port-Cros comporte un territoire terrestre de 680 hectares et une aire marine de 1 300 hectares (jusqu'à 600 mètres en mer des côtes de l'île et des îlots). Elle comporte des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, elle subit des usages professionnels et des activités de loisir très variés et saisonniers qui peuvent impacter son intégrité.

L'île comprend un « village » qui comporte un port très actif en été et dont la gestion est confiée au Parc national par l'État.

L'insularité marquée de l'île de Port-Cros (notamment en hiver) reste une contrainte forte pour le fonctionnement de l'équipe du Parc national.

L'Unité Territoriale (UT) des Îles d'Or a été créée en 2020. Le principe de l'unité territoriale est une mutualisation poussée et une mise en commun des moyens techniques et humains sur un certain nombre de missions entre les deux îles (en matière de connaissances, de surveillance par exemple)

L'unité territoriale a été fondée sur le principe d'une coordination assurée par les deux chefs de secteur, ceux-ci devenant co-responsables de l'unité, que ce soit sur la préparation budgétaire, sur l'élaboration et le suivi de plannings communs aux deux secteurs, sur la mise en place et l'activité d'un secrétariat commun, sur la désignation de référents thématiques, etc

MISSIONS ET ACTIVITÉS DU POSTE

Le chef de secteur est placé sous la responsabilité hiérarchique directe du/de la chef/fe de l'unité territoriale des îles d'Or. Il/elle est adjoint(e) au chef de l'UTID et peut être appelé(e), comme son homologue chef de secteur de Porquerolles, à assurer des périodes d'intérim en cas d'absence prolongé(e) du chef de l'UTID.

Les agents et le chef de secteur de cette unité opérationnelle du Parc national doivent faire preuve d'une adaptabilité importante, d'une grande réactivité et acquérir de nombreuses compétences (à terre et en mer).

Les missions sont les suivantes :

1- Management d'une équipe de 4 agents sur le secteur de Port-Cros (avec, dans le cadre de l'UTID, une mutualisation avec le secteur de Porquerolles de l'équipe de Porquerolles comprenant 8 agents)

- Co-construction du budget de l'UT avec le chef de l'UTID
- Suivi de la partie du budget concernant le fonctionnement du secteur
- Planification du travail
- Animation de l'équipe
- Rédaction des comptes rendus d'activité du secteur
- Suivi des commandes et des dépenses courantes du secteur, planification des achats de véhicules terrestres et d'embarcations.

2- Organisation et réalisation des missions de surveillance et de police de l'environnement en mer et à terre :

- Réalisation des tournées de veille du territoire pour observer et avertir de toute perturbation naturelle ou anthropique (atteintes à la faune sous-marine, pollutions ..)
- Organisation des missions de police en sécurité
- Réalisation des missions de police en mer comme à terre, en plongée, sur des embarcations ou à pied. Activité de lutte contre le braconnage, contrôle des pêches maritimes et de la navigation et application des règles en matière de protection de la nature

3- Intervention sur le patrimoine naturel méditerranéen :

- Préservation des habitats côtiers, insulaires et sous-marins par des aménagements terrestres et du balisage en mer en lien avec les services du siège du Parc national
- Gestion des habitats forestiers
- Régulation des espèces envahissantes (sangliers, rats, carpo brotus....)

4- Participation aux missions scientifiques :

- Soutien aux missions scientifiques, sur terre, en mer et en milieu sous-marin
- Application des protocoles scientifiques (suivis des espèces, Obi-1...)
- Participation au conseil scientifique du Parc ou aux instances, lorsque c'est nécessaire.

5- Accueil des visiteurs et des partenaires :

- Organisation de l'accueil des visiteurs et soutien de l'équipe chargée de cette mission à la « Maison du Parc » en lien avec le service accueil du Parc national.
- Coordination de l'accueil des groupes scolaires
- Accueil des partenaires institutionnels
- Accompagnement des médias

La gestion portuaire est réalisée sous l'autorité du maître de port rattaché au chef de l'UTID. Une mutualisation est organisée avec l'équipe portuaire avec laquelle les interactions doivent aller dans le sens d'une présence permanente du Parc sur l'île.

INTÉRÊT, DIFFICULTÉS, CONTRAINTES DU POSTE

- Poste à missions pluridisciplinaires, en milieu insulaire, au sein d'une équipe cohérente (équipe du secteur)
- Logement sur place obligatoire pour la continuité du service (logement mis à disposition pour le temps du service hebdomadaire compte tenu de la contrainte insulaire)
- Travail possible les samedis, dimanches et jours fériés
- Nombreux déplacements pour des réunions sur le continent, difficultés des déplacements en hiver par manque de liaisons maritimes

PROFIL DU CANDIDAT - COMPÉTENCES REQUISES

Savoirs (connaissances théoriques et pratiques) :

- Textes réglementaires en matière de protection de la nature, de la navigation et de la pêche en mer et du code du travail
- Avoir le permis côtier
- Connaissances naturalistes sur les espèces terrestres et marines
- Animer une équipe
- Évaluer la charge de travail pour planifier les tâches
- Contrôler et faire le bilan des missions
- Déléguer des responsabilités, des tâches
- Gérer les ressources humaines (formations, recrutement des stagiaires et contractuels)
- Assurer l'interface entre la direction, l'équipe du secteur et les résidents
- savoir rendre compte et décider en situation de crise
- Participer au recrutement des personnels saisonniers
- Former et encadrer les stagiaires
- Participer à l'élaboration du plan de formation

Savoir-faire :

- Savoir piloter les embarcations
- Pratiquer la plongée sous-marine et si possible être classé IB
- Savoir intervenir en sécurité lors des contrôles de police
- Savoir appliquer des protocoles scientifiques
- Savoir évaluer les besoins financiers en matière d'investissement et de fonctionnement
- Être capable d'exécuter le budget octroyé
- Connaître les principaux outils de bureautique
- Savoir participer à des groupes de travail avec les partenaires (colloques, séminaires, rencontres)
- Participer aux actions de secours aux personnes à terre et en mer (formation de secourisme)

Qualités relationnelles :

Capacité à rester souple et à l'écoute de tout type d'interlocuteur tout en affirmant clairement et calmement ses positions (assertivité)
Être capable de s'exprimer en public
Être à l'écoute des agents tout en affirmant son autorité hiérarchique
Savoir adapter son langage aux interlocuteurs (médias, visiteurs, partenaires socio-économiques, scientifiques...)
Résistance au stress et à l'isolement induit par l'insularité

MOYENS SPÉCIFIQUES INHÉRENTS AU POSTE

1) Matériels

Bureau avec matériel informatique, embarcations, véhicules, matériel de plongée, véhicule d'attaque de feu naissant.

2) Hébergement

Hébergement sur l'île pour le temps du service, en logement dit « de passage ».

HORAIRES ET SAISONNALITÉ

Du fait d'un milieu insulaire à forte saisonnalité de la fréquentation, une importante disponibilité du titulaire du poste est attendue pendant la saison estivale (congrés annuels limités à 8 jours consécutifs en juillet et août) ;

Sur la base de 1 607 heures annuelles, le cycle de travail de la personne recrutée relèvera de l'une des options ouvertes au règlement intérieur de l'établissement, prenant en compte les exigences du poste en termes de disponibilité au cours de la haute saison.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidatures sont à adresser à l'adresse mail : pole-rh@portcros-parcnational.fr
préciser dans l'objet : « **Recrutement chef(fe) de secteur de Port-Cros** »

Pour les fonctionnaires, veuillez fournir votre dernier arrêté de situation administrative, vos 3 derniers comptes-rendus d'entretiens professionnel et une fiche financière à jour établie par votre bureau de gestion faisant apparaître les différents éléments de rémunération.

MODALITÉS DE SÉLECTION

La présélection des candidat(e)s se fera sur dossier.

Le choix définitif interviendra après une séance d'audition des candidat(e)s qui sera organisée les jours suivants la date limite de candidature.

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE A POURVOIR

M. Pascal GILLET, chef de l'Unité Territoriale des Îles d'or

Tél. : 07 56 11 48 41

pascal.gillet@portcros-parcnational.fr

Pour les démarches administratives :

Mme Aurélia GOFFE, responsable du pôle ressources humaines

Tél. : 04 94 12 82 39 – 07 63 72 26 77

aurelia.goffe@portcros-parcnational.fr